

Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Le calendrier des Appels à projets



Préambule : l'obligation de calendrier des AAP

Le règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin prévoit à l'article 49 les responsabilités de l'autorité de gestion dont :

« L'autorité de gestion assure la publication sur le site internet (..)d'un calendrier des appels à propositions, qui est mis à jour au moins trois fois par an et qui contient les données indicatives suivantes :

- a) La zone géographique couverte par l'appel à propositions ;
- b) L'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné;
- c) La catégorie de candidats éligibles ;
- d) Le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions ;
- e) La date de début et de fin de l'appel à propositions.

Calendrier des appels à projets

Zone géographique	Objectif spécifique	Bénéficiaires	Intitulé des AAP	Montant UE	Période de l'AAP	Date limite de dépôt
Appels à projets	ancés en 2022					_
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ».	Soutien FSE+ à la création d'activité NA.	2 000 000 €.	Du 1 er janvier 2023 au 31 décembre 2023.	12 décembre 2022.
Appels à projets	ancés au 1 er	semestre 2023				
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Les maitres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.	Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional.	1 500 000 €.	Du 1 er février 2023 au 30 avril 2023.	30 avril 2023.
Nouvelle-Aquitaine	2.1 FEDER	Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics).	Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics.	5 000 000 €.	13/02/2023 au 13/07/2023	13 juillet 2023
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les coopératives d'activité et d'emploi situés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et qui disposent d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son dispositif « Aide au développement des coopératives d'activité et d'emploi », porté par la direction de l'Economie Sociale et	Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'Emploi (CAE).	Pas d'enveloppe.	01/01/23 au 31/12/2023	30 avril 2023.

		Solidaire et Innovation Sociale.				
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE+	Les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle- Aquitaine	Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création- reprise d'entreprise en Nouvelle- Aquitaine.	Pas d'enveloppe.	Du 1 er janvier 2023 au 31 décembre 2023.	30 avril 2023.
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE+	Tous les acteurs intervenant dans le cadre des actions d'orientation.	Découverte des métiers et des parcours de formation.	Pas d'enveloppe.	Année scolaire 2023/2024 et fin maximum au 31/12/24	5 juin 2023.
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE +	Les structures d'accompagnement à la création / reprise d'activité de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine (le siège social peut être situé hors Nouvelle-Aquitaine) et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés » (ENA).	Appel à projets création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine 2024.	2 000 000 €.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	15/12/2023.
Appels à projets	lancés en 2024					
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Les maitres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.	Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional.	1 500 000 €.	Du 15/02/2024 au 30/04/2024.	30/04/2024.
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les coopératives d'activités et d'emploi situées sur le territoire de la Nouvelle- Aquitaine soutenues par la Région Nouvelle-	Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'Emploi (CAE).	1 000 000 €.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	17 mai 2024.

		Aquitaine dans le cadre du dispositif « Aide au développement des coopératives d'activités et d'emploi ».				
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE +	Sont concernés les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine telles que : o Acteurs du conseil et de l'accompagnement des publics : missions locales, maisons de l'emploi, comités de bassin d'emploi, France Travail, services d'orientation de l'Éducation Nationale o Collectivités locales et leurs groupements ; o Organismes consulaires ; o Groupements d'intérêt public ; o Associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.	Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création- reprise d'entreprise en Nouvelle- Aquitaine.	Pas d'enveloppe.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	17/05/2024.
Nouvelle-Aquitaine	4.7 FSE+	Organismes de formation, Collectivités publiques et leurs groupements, organismes consulaires et établissements publics, les associations	Professionnalisation des Acteurs pour l'Accompagnement à la Mobilité (PAAM) au profit des acteurs de la jeunesse de la Région Nouvelle- Aquitaine	/	2024/2026	15/11/2024
Nouvelle-Aquitaine	2.6	Les structures et associations de réemploi ou de réutilisation du secteur de l'ESS et du secteur économique classique (entreprises comprises) Les collectivités/organismes publics disposant de la compétence prévention et gestion des déchets	3R – Réemploi – Réparation – Réutilisation	10 000 000€	Du 01/10/2024 au 15/11/2024	15/11/2024
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les structures d'accompagnement à la création/reprise d'activité de droit privé et public implantées en	Soutien FSE + à la création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine.	2 000 000 €	2025	18/12/2024

Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE +	Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés » (ENA). Etablissements d'enseignement supérieur, associations	Soutien FSE + pour favoriser la réussite étudiante.	/	Du 01/09/2024 au	15 avril 2025
		et autres structures qui accompagnement le public visé.			31/08/2026	
Appels à projets	lancés en 2025					
Nouvelle-Aquitaine	2.1 FEDER	Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics)	Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics.	5 000 000 €.	Du 02/01/2025 au 30/06/2025	30 juin 2025
Appels à projets	à venir					
Nouvelle-Aquitaine	2.5	Ré-Use			2024	
Nouvelle-Aquitaine	2.4	Ilôts de chaleurs			2024	
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE +		Soutien FSE + au développement des Coopératives d'Activités et d'Emploi.		2025	